

du 4 Juillet 1969

complétant et modifiant le Budget National d'Investissement - Gestion 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
 - VU l'Ordonnance N°6/PR/MFAEP du 23 mars 1967, portant création de la Loterie Nationale, notamment son article 2 ;
 - VU l'Ordonnance N°61/PR/MEF/DB du 30 décembre 1968, portant loi de Finances pour la Gestion 1969 ;
 - VU l'Ordonnance N°69-3/PR/MEF/DB du 13 février 1969, relative au Budget National d'Equipeement et d'Investissement - Gestion 1969 ;
 - VU l'Ordonnance N°69-19/PR/MEF/DB du 19 juin 1969, complétant et modifiant le Budget National d'Investissement - Gestion 1969 ;
 - VU l'Ordonnance N°69-20/PR/MEF/DB du 4 juillet 1969, autorisant le prélèvement sur les bénéfices réalisés par la Loterie Nationale à la date du 31 décembre 1968 ;
 - VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°100/PR/MFAEP du 23 mars 1967, portant statuts de la Loterie Nationale, notamment son article 5 ;
- sur la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1er - Le Budget National d'Equipeement et d'Investissement - Gestion 1969 - est complété et modifié comme suit :

A) RECETTES

i- Nbre	Chap- tre	Arti- cle	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Prévisions initiales	Plus values	Nouvelles prévisions
I	I		participation du Budget que de fonctionnement aux dépenses d'investis- sement	-	-	-
II	II		Versement des produits et taxes			
III	III	I	Produit des emprunts et avances	588.000.000	-	588.000.000
		2	Aides extérieures	-	-	-
		3	Fonds de concours	-	-	-
		4	Bénéfices de la Loterie Nationale	5.000.000	4.937.000	9.937.000
IV	IV	I	Recettes diverses	-	-	-
			TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES	593.000.000	4.937.000	597.937.000

B) DEPENSES

Chapitre	Article	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	Dotations initiales	Crédits supplémentaires	Nouvelles dotations
403	60	Construction d'une maternité et d'un dispensaire dans la région de Savalou - 1ère tranche	-	2.000.000	2.000.000
	61	Construction d'une salle de sciences au Lycée Toffa 1er	-	1.937.000	1.937.000
		TOTAL DU CHAPITRE 403	112.680.000	3.937.000	116.617.000
601	12	Programme de filtration des eaux de marigot en milieu rural	-	1.000.000	1.000.000
		TOTAL DU CHAPITRE 601	112.800.000	1.000.000	123.800.000
		TOTAL DES CREDITS DE PAYEMENT	593.000.000	4.937.000	497.937.000

Article 2 - La présente ordonnance, qui abroge l'ordonnance N°69-19/PR/MEF/DB du 19 juin 1969, sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 4 Juillet 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MEF 4 - DB 10 - Ministères 8 - LND 2
MSPAS 4 - SGG 4 - SGM 10 - DDR 2 -
SGPR-IAA-Gde Chanc. DCCT-DN-IGF 6 -
DEP-Dtion Stat.-DGAJL 6 - DI 8 -
Trésor 4 - CF-DC 4 - Lycée Toffa
1er : 2 - DSP 2 - Génie Rural 2 -
JORD 1.